

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<p>Date de convocation</p> <p>02/06/2023</p>	<p>Le <b>vingt et un septembre deux mille vingt-trois</b> à vingt heures trente,</p>
<p>Date d'affichage</p> <p>02/06/2023</p>	<p>Le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Alain MOMON, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers :</p> <p>En exercice.....23</p> <p>Présents.....14</p> <p>Votants.....19</p>	<p><b>Etaient présents(es)</b> : Alain MOMON, Daniel DESSOGNE, Brigitte GOUYON, Clément ROCU, Olivier BEUDAERT, Daniel PIGNOT, Eric SAINT SEBASTIEN, Régine BRIOIS-BRAUN, Sébastien DERREUMAUX, Hermann TYNDAL, Valérie BOCQUEL, Geneviève DARGNAT, Gerty EMBOULÉ et Pascale PALARD formant la majorité des membres en exercice.</p> <p><b>Absents excusés avec procuration</b> :</p> <p>Bernadette CAPDEVILLE à Oliver BEUDAERT Michel DOYEN à Clément ROCU Josiane PACHOLSKI à Brigitte GOUYON Nicolas POUZET à Daniel DESSOGNE</p> <p><b>Absent(s)</b> :</p> <p>Sébastien PELLERIN Nassima VIGUIER Elisabeth FRONTIN Alain GUYONNET Maud THOURY</p>
<p>Réf : 2023-056</p> <p>Objet :</p> <p><b>RH : Création d'un CDD de 6 mois au Service Administratif</b></p> <p>Le Maire certifie que la présente délibération a été déposée en Sous-Préfecture de Fontainebleau au titre du contrôle de la légalité le 9/22/2023 et qu'elle a été rendue exécutoire le 9/22/2023</p> <p>Le Maire, A. MOMON</p>	<p><b>Secrétaire de séance</b> : Pascale PALARD</p>

Réf : 2023-056- RH : **Création d'un CDD de 6 mois au Service Administratif**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3.1° ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité au service administratif ;

Entendu Monsieur le Maire,

- **EXPOSER** à l'Assemblée délibérante qu'un agent doit être recruté au service administratif de la mairie ;
- **PROPOSER** le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'Adjoint Administratif Principal de 2ème classe, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, pour une période de 6 mois allant du 1er novembre 2023 au 30 avril 2024 inclus dans les conditions exposées ci-dessus.
- **INDIQUER** que ce contrat sera à temps complet ;
- **DEMANDER** que les crédits correspondants soient inscrits au budget.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, a autorisé Monsieur le Maire à signer un contrat à durée déterminée au Pôle « Service à la Population » à compter du 1er novembre 2023, pour une durée de 6 mois, à temps complet**

EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
A VERNOU-LA CELLE SUR SEINE, le 21 septembre 2023

 Le Maire,  
A. MOMON

Secrétaire de séance : Pascale PALARD